
Renvoi au comité des Finances d'une copie du quatrième état des sommes adressées à la Convention nationale par la commission des Revenus nationaux au nom de certaines communes, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finances d'une copie du quatrième état des sommes adressées à la Convention nationale par la commission des Revenus nationaux au nom de certaines communes, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 24-25;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_17992_t1_0024_0000_12

Fichier pdf généré le 04/10/2019

le 29 vendémiaire et le premier brumaire deux cent soixante-dix mille cent trente livres.

La Convention décrète l'insertion au bulletin et le renvoi au comité des Finances, section de l'aliénation (47).

15

L'agent national du district de Granvilliers [Oise] écrit qu'une partie de biens nationaux estimée cinquante-six mille cent dix-sept livres, a été vendue cent-six mille huit cent dix livres.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances, section de l'aliénation (48).

16

Les citoyens membres de la société de Livrade-du-Lot [ci-devant Sainte-Livrade-sur-Lot, Lot-et-Garonne] félicitent la Convention de l'énergie qu'elle a déployée dans toutes les crises de la révolution; l'invitent à tenir d'une main ferme les rênes du gouvernement. La Convention nationale a juré de mourir à son poste; nous jurons, disent-ils, de ne jamais nous séparer d'elle, dussions-nous nous ensevelir sous ses ruines. Notre contenance sera ferme, mais énergique; notre unique point de ralliement sera la Convention; notre but, le salut de la patrie; la conduite de nos braves frères d'armes servira de modèle à la nôtre et l'énergie qu'ils emploient contre les despotes coalisés, nous l'emploierons contre les dominateurs de l'intérieur.

Mention honorable, insertion au bulletin (49).

[La société populaire de Livrade-du-Lot à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III] (50)

Citoyens Représentans

Les triumvirs frappés par le glaive de la loi, et dont la mémoire est vouée à l'anathème, nous sont un garant assuré que les principes et la patrie sont tout et que les homes ne sont rien. C'est d'après cete vérité que la société populaire de Livrade se croit obligé de vous féliciter de l'énergie que vous avez employée dans toutes les crises de la révolution. Un nouvel orage paroît encore vouloir porter atteinte à la

liberté; des homes sans doute égarés par quelques intrigans prêts à être découverts, voudraient perpétuer l'anarchie pour se sauver au milieu d'un naufrage impolitique; mais la Convention nationale qui veille à la destinée de la France, maintiendra sans doute le gouvernement qui a tant de fois sauvé la patrie. Si quelqu'ambitieux oseroit encore lever une tête audacieuse et vouloit rivaliser la représentation nationale, nous vous l'assurons citoyens Représentans, le peuple est là, qui, armé de sa massue et du glaive de la loi, en fera une prompte justice. Quant à ces homes, pour qui le nom de patrie est un vain nom, et qui, préférant leur propre intérêt à celui de leurs concitoyens immoleroient la république entière pour des orgueilleux préjugés, nous les vouons à l'exécration publique.

Continuez, Citoyens Représentans, à tenir en main, les rênes du gouvernement et bientôt vos glorieux travaux vous mériteront l'inscription des colonnes d'hercule.

Pour nous, nous ne nous séparerons jamais de la Convention nationale. Elle a juré de mourir à son poste; et nous jurons de nous entermer sous ses ruines. Comptez, Citoyens Représentans, sur les sentimens de notre société; nous marcherons toujours d'un pas ferme et courageux; notre contenance sera calme mais énergique; notre unique point de ralliement sera la Convention nationale, notre but sera le salut de la patrie et l'affermissement de la révolution. Nous encouragerons le travail et l'industrie, nous rassurerons les foibles, nous éclairerons les homes égarés; nous honorerons les défenseurs de la patrie; et en les prenant pour modèles, nous emploierons la même énergie et le même courage pour combattre les ennemis de l'intérieur.

Salut et fraternité.

La société populaire de Livrade-du-Lot.

DE PÉAN FRAISSENET, *président*,
VERRIERE, CAZET, *secrétaires*.

17

La commission des Revenus nationaux fait passer à la Convention une copie du quatrième état des sommes adressées par la poste à la Convention nationale ou à ses comités, payées au citoyen Thevenet, garde-magasin des dépouilles des églises, en vertu du décret du 8 germinal.

L'Assemblée décrète le renvoi au comité des Finances (51).

La commission des revenus nationaux envoie une copie du quatrième état des sommes en numéraires et assignats, adressées à la Convention nationale par les communes qui y sont dénommées, et retirées de l'administration de la poste depuis le 19 prairial jusqu'au 19 vendé-

(47) P.-V., XLIX, 77. Bull., 20 brum. (suppl.).

(48) P.-V., XLIX, 77. Bull., 20 brum. (suppl.).

(49) P.-V., XLIX, 77.

(50) C 325, pl. 1413, p. 4.

(51) P.-V., XLIX, 77-78.

mière dernier, par le garde-magasin général des dépouilles des églises, lequel état présente un total de 96 livres en or, 699 livres 8 sols 6 deniers en argent et 37 750 L en assignats (52).

18

Les citoyens composant la société des Sans-Culottes, séante à Libos [Monsempron-Libos, Lot-et-Garonne], font part à la Convention de l'enthousiasme dont les a animés la lecture de son Adresse au peuple français; après l'avoir couverte des plus vifs applaudissemens, ils ont prêté le serment de ne se rallier jamais qu'autour de la représentation nationale; c'est d'elle seule qu'ils attendent le salut de [la] patrie; leur confiance est fondée sur le retour aux principes de liberté et de justice; ils espèrent que la Convention nationale n'aura pas en vain promis de fixer ses regards sur les sciences, les arts et principalement sur l'agriculture : la destruction de celle-ci est la suite nécessaire des réquisitions et surtout de la manière dont elles sont faites, qui ruinent sans ressource les cultivateurs, comme la manière dont le *maximum* s'exécute est la perte du citoyen, ami des lois, et du marchand qui veut s'y conformer. Ils demandent le renvoi de ces observations aux comités d'Agriculture, de Commerce et d'approvisionnement et de Législation.

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi au comité de Commerce et d'approvisionnements (53).

Les citoyens composant la société populaire de Libos, après avoir félicité la Convention nationale sur son Adresse aux Français, s'expriment ainsi (54) :

Le peuple souverain vous a délégué tous ses droits pour faire son bonheur : remplissez une tâche si pénible et si honorable, soyez dignes d'une si haute faveur, ne souffrez pas qu'il y ait d'autre centre de ralliement que dans votre sein. C'est de là que doivent partir tous les pouvoirs, et y rendre un compte sévère; c'est par ce moyen que le règne de la loi et de la justice succédera enfin après les orages d'une révolution pénible, au règne de la terreur et de l'arbitraire. Vos yeux se sont fixés sur l'agriculture, le commerce, les sciences et les arts. Ne les détournes pas de dessus ces sources fécondes de la prospérité publique, presque détruites par le monstre que vous avez terrassé. Veillez pour qu'il n'ait pas de successeur. Tournez vos regards sur les réquisitions arbitraires qui blessent le droit d'égalité.

(52) *Bull.*, 21 brum. (suppl.).

(53) *P.-V.*, XLIX, 78.

(54) *M.U.*, XLV, 328-329. *Bull.*, 19 brum.

Vive la loi! Vive la République! Vive la Convention!

Suivent 2 pages de signatures.

19

L'agent national du district de Dol [Ille-et-Vilaine] écrit qu'un bien d'émigré, estimé treize mille soixante-dix livres, a été vendu trente mille deux cent vingt-cinq livres.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances, section de l'aliénation (55).

20

Les représentans du peuple près l'armée du Rhin recommandent à la Convention nationale le citoyen Druges, militaire, également recommandable par le nombre de ses blessures et par plusieurs actions d'éclat qui attestent sa valeur et son intelligence, ils l'ont déterminé en passant à Paris, pour se rendre auprès de ses parens, à rédiger et à présenter lui-même le tableau de sa vie; ils sont persuadés qu'il méritera l'intérêt de la Convention; et ils demandent pour lui le commandement du premier régiment d'hussards ou troupes légères à cheval, dont la nomination sera à la disposition de la Convention nationale.

Renvoyé au comité de Salut public (56).

21

La société populaire de la Ferté-Frênel, département de l'Orne, informe la Convention nationale que, le 26 fructidor dernier, elle a déposé au district de L'Aigle cinq chemises, douze paires de bas, vingt-deux paires de souliers et 8 livres en assignats, provenant d'une souscription qu'elle a ouverte en faveur des défenseurs de la patrie.

Cette société applaudit à l'Adresse au peuple français, jure de faire la guerre aux hommes de sang qui voudroient ramener le système de la terreur et invite la Convention à ne point souffrir qu'aucune association s'élève contre sa puissance (57).

[La société populaire de la Ferté-Fresnel au citoyen président de la Convention nationale, le 2 brumaire an III] (58)

(55) *P.-V.*, XLIX, 78. *Bull.*, 20 brum. (suppl.).

(56) *P.-V.*, XLIX, 78-79.

(57) *P.-V.*, XLIX, 79.

(58) C 323, pl. 1379, p. 18. *Bull.*, 21 brum. (suppl.).